Bonne résolution de la rentrée : Idée Alsace se met au télétravail

Gain de temps, gain en efficacité et en concentration, meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, les avantages du télétravail sont nombreux. Dans l'enquête 2018 de l'Obergo sur les impacts du télétravail , 95 % des télétravailleurs déclarent bénéficier d'une meilleure qualité de leur vie personnelle et 86 % d'une meilleure productivité qu'en entreprise.



Après plusieurs mois de réflexion et la création d'un binôme pour avancer sur le sujet, Idée Alsace **vient de mettre en place une charte du télétravail**, qui sera mise en place dès septembre 2019. Ainsi, **chaque membre de l'équipe pourra choisir jusqu'à 1 jour par semaine** pour travailler depuis chez lui ou 2 demi-journées par semaine. Afin de garder une bonne cohésion d'équipe, les journées ou demi-journées choisies seront systématiquement communiquées à l'ensemble de l'équipe Idée Alsace au minimum une semaine à l'avance.

Quelques conditions sont à remplir pour pouvoir en bénéficier, avoir une connexion internet, avoir un espace permettant de garantir la qualité des conditions de travail ou encore être salarié en CDD ou CDI avec 6 mois d'ancienneté.

Mettre en place le télétravail permet également de réduire ses déplacements et ainsi réduire son empreinte carbone. Un aspect non négligeable pendant les pics de pollution que l'on peut connaître, et qui peut s'inscrire dans l a Semaine Eupéenne de la Mobilité , organisée du 16 au 22 septembre 2019.

- Revenir à la newsletter Idée Alsace de septembre 2019